

# l'essentiel<sup>CP</sup>



de la Commission permanente du Conseil général du Finistère

Juin 2010

Numéro 34

## COMMISSION INSERTION ET ÉCONOMIE

### Partenariat avec les missions locales

*Dossier n° 4*

Le Conseil général apporte un soutien au fonctionnement des 4 Missions locales du Département, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2009-2011).

En 2009, les missions locales ont accueilli près de 6 000 jeunes "nouveaux entrants" et accompa-

gné, en tout, près de 14 000 jeunes soit 13 % des jeunes finistériens âgés de 15 à 24 ans.

9 341 jeunes ont accédé à un emploi (6 311) ou à une formation (3 030) suite à leur accompagnement en Mission locale, soit 67 % des jeunes accompagnés.

Pour 2010, la Commission per-

manente a décidé de maintenir le soutien aux Missions locales soit : 754 856 €, répartis comme suit :

- Mission locale Brest : 322 030 €.
- Mission locale Cornouaille : 271 480 €.
- Mission locale Morlaix : 115 976 €.
- Mission locale COB : 45 370 €.

### Enseignement supérieur et recherche

*Dossier n° 12*

#### **Contrat de projets 2007-2013 :**

Le Conseil général a voté une autorisation de programme de 11 459 177 € au titre des volets enseignement supérieur et recherche.

• **Au titre de la recherche**, il a décidé de consacrer 6 110 000 € répartis sur 24 sous-projets. 17 ont déjà fait l'objet d'une décision.

Le contenu du sous-projet "Rénovation de l'aquarium de recherche de la station biologique de Roscoff" a été transmis au Conseil général. L'Université Pierre et Marie Curie, maître d'ouvrage de cette opération, envisage de démarrer les travaux au cours du se-

cond semestre de cette année.

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 450 000 € à ce projet estimé à 2 500 000 €.

• **Au titre de l'enseignement supérieur**, le Conseil général a prévu d'apporter 5 349 177 € à 10 projets.

L'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB) a présenté son projet de maison des étudiants, située sur le site du Technopôle Brest-Iroise, à proximité des bâtiments actuels de l'école pour un montant estimé à 1 200 000 € (dont 500 000 € inscrits dans le contrat de projets).

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 125 000 € à ce projet qui permettra aux étudiants d'exercer des activités de vie étudiante (bureau des élèves, clubs, foyer, réunions d'associations, etc.) et des activités spécifiques (atelier de robotique, salle de musique, bureau pour la micro-entreprise).

Fonctionnement annuel de l'enseignement supérieur et à la recherche :

Le Conseil général a voté pour 2010 une enveloppe de 740 000 € au titre du soutien au fonctionnement à l'enseignement supérieur et à la recherche.

L'Université de Bretagne Occidentale a présenté ses Dossiers de demandes pour 2010 classés selon les objectifs de la nouvelle convention, à savoir :

- développer l'activité de l'université sur le territoire finistérien,
- accompagner la formation tout au long de la vie, la professionnalisation et l'insertion professionnelle,
- favoriser la recherche et l'innovation,
- promouvoir l'ouverture de l'Université à l'international,
- développer la diffusion de la

culture scientifique,

- promouvoir la langue et la culture bretonnes.

La Commission permanente décide d'accorder à l'UBO 280 000 € pour l'ensemble de ces projets.

## COMMISSION TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

### Amélioration et développement de l'offre de logements sociaux

*Dossier n° 25*

La délégation des aides à la pierre a donné au Département la compétence pour attribuer les aides de l'État à la construction et à l'amélioration des logements publics et privés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2011.

La délibération de la Commission permanente vise le développement de l'offre de logement par l'agrément de 222 logements ins-

crits dans 16 projets sur les communes de Plouarzel, Douarnenez, Lampaul-Plouarzel, Landerneau, Clohars-Carnoët, Lannilis, Landudec, Plogastel-Saint-Germain, Ergué-Gabéric, Plomodiern, Ploeven et Concarneau. 200 logements bénéficieront également de financements, d'une part, sur les crédits délégués de l'État pour 1 037 629 € et, d'autre part, sur les

dispositifs du Conseil général pour 646 500 €.

Par ailleurs, la Commission permanente donne un agrément à 3 projets d'amélioration de l'offre existante pour 40 logements sur les communes de Carhaix, Quimperlé et Cléder. Ces 2 derniers bénéficieront également d'une subvention du Conseil général de 40 000 €.

### Gestion innovante des eaux de ruissellement – Appel à projets

*Dossier n° 33*

Dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les inondations du Conseil général, il a été décidé de lancer un appel à projets pour des aménagements innovants en termes de gestion des eaux de ruissellement.

Les objectifs de cet appel à projets sont de montrer qu'il est possible :

- de mieux gérer les eaux pluviales sur des projets et des opérations très variées en utilisant des techniques alternatives,
- de fournir des exemples qui pourront être mis en avant à

l'échelle du Finistère et servir de référence pour des réalisations futures,

- de mettre en avant des solutions qui permettent de limiter le risque d'inondation et de pollution des milieux récepteurs.

Cet appel à projets s'adresse à tout type de maître d'ouvrage public ou privé, sauf des particuliers.

Il cherche à soutenir les opérations qui répondent à une démarche globale et innovante pour la gestion des eaux de ruissellement.

Les projets qui devront être remis pour avril 2011 au plus tard seront

jugés par un jury composé d'élus et de représentants des services du Conseil général, de représentants de services de l'État et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur la base de critères précis définis au cahier des charges.

Les projets retenus recevront une aide de 40 à 50 % suivant la qualité du projet et son coût total.

La Commission permanente valide le cahier des charges de cet appel à projet dont le montant prévu s'élève à 780 000 €.

# Gestion des espaces naturels sensibles (ENS) *Dossier n° 37*

Le Conseil général a développé depuis plusieurs années des programmes d'acquisitions d'espaces naturels en vue de leur mise en valeur et de leur ouverture au public.

Ces sites sont confiés en gestion courante aux Collectivités. Une convention entre le Conseil général et le Conservatoire du littoral concrétise le partenariat en affirmant la volonté de coordonner géographiquement leurs actions au niveau des acquisitions, et d'accompagner les collectivités gestionnaires.

L'objectif affiché de cette convention est de favoriser au maximum l'émergence de gestions communautaires et, pour ce qui concerne

le Conseil général, de les intégrer aux contrats de territoire signés avec les EPCI.

C'est pourquoi les critères de ce programme ont été modifiés en janvier 2010 pour permettre d'accompagner les gestionnaires quand ils font appel aux structures d'insertion pour les opérations de gestion.

Un montant total de subventions de 266 928 € est accordé et réparti de la façon suivante :

- pour les 3 EPCI ayant signé un contrat de territoire en 2009, avec équipe intervenant en régie sur les espaces naturels et sur les sentiers de randonnée: 121 202 € (dont ENS: 73 922 € - randonnée: 47 280 €).

- pour 5 EPCI: 77 209 € pour la gestion des espaces naturels.

- pour 5 communes: 68 517 € pour la gestion des espaces naturels.

Par ailleurs, le partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique qui a assuré en 2008 et 2009 une mission de surveillance du site du Menez-Hom sera poursuivi. Cette opération permet d'assurer une veille minimale de cet espace naturel sensible emblématique dans l'attente de la mise en œuvre d'une gestion au niveau de la Communauté de communes. Pour l'année 2010, une subvention de fonctionnement de 8 700 € est reconduite.

---

## Desserte des ports bigoudens – Commune de Plomeur, étude sur les déplacements sur la commune

*Dossier n° 41*

Dans le cadre de l'élaboration par la Commune de Plomeur de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), il a paru intéressant d'adjoindre une étude globale des déplacements à l'échelle de la commune mais aussi sur les échanges avec les communes environnantes.

Cette étude menée par la commune doit porter sur la réalisation

d'un diagnostic des déplacements et sur une prospective sur les liens entre urbanisation future et besoins en infrastructures de déplacement notamment pour la desserte des ports départementaux.

La réflexion sur les déplacements devra également dépasser l'échelle communale. La question des déplacements internes et celle des

flux de transit nécessaires à la desserte de la zone côtière, devront être abordées conjointement.

Le projet global de desserte des ports bigoudens étant porté par le Conseil général, il est décidé d'accompagner techniquement la commune de Plomeur et de lui accorder un soutien financier de 6 936,80 € TTC.

# Résidence d'artiste au phare du Créac'h à Ouessant, gestion du site

Dossier n° 58

Le Conseil général a décidé de dédier le Sémaphore du Créac'h à la résidence d'artistes-auteurs. Il apporte ainsi une contribution supplémentaire au soutien à la création artistique contemporaine et permet la présence artistique sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les îles.

Cette résidence est destinée aux artistes-auteurs, finistériens ou non, en phase d'écriture pour un projet de création qui concerne tous les domaines artistiques (cinématographique, littéraire, musical, photographique...) pour une

durée de séjour pouvant varier de 1 à 4 mois. L'artiste ou les artistes concernés doivent être inscrits dans une démarche professionnelle et relever d'un régime de sécurité sociale des artistes-auteurs. Plusieurs résidences ont déjà eu lieu. La Commission permanente a retenu les demandes des associations suivantes :

- **P'association CALI** d'Ouessant pour la période du 19 juillet au 18 septembre pour la résidence de Laure Maurali et la résidence de l'artiste Alexis Gloaguen pour la période du 1<sup>er</sup> novembre

2010 au 31 janvier 2011 ;

- **P'association Finis Terrae** pour la résidence de l'artiste franco-russe Alexandre Ponomarev du 18 juin au 16 juillet 2010.

Par ailleurs, un partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, qui dispose d'un personnel présent sur l'île, est conclu pour assurer l'exploitation et la gestion de cette résidence. (remise des clefs, état des lieux, nettoyage, veille sanitaire de l'équipement.)

---

# Fonctionnement des comités départementaux de sport

Dossier n° 69

Dans le cadre de sa politique "animation sportive", le Conseil général soutient le fonctionnement annuel des comités sportifs départementaux adhérents au Comité départemental olympique et sportif (CDOS).

Ce soutien se concrétise par l'attribution d'une aide comprenant une part fixe de 1 144 € par an, par comité départemental (ou la

moitié de cette somme pour une nouvelle adhésion en cours d'année) et une part variable de 0,16 € par licencié sportif, proportionnelle au nombre de licenciés de chaque comité départemental.

En 2010, le département compte 71 comités départementaux suite à 3 nouvelles adhésions (aéronautique, football américain et sports d'entreprise), soit 216 533 licen-

ciés dans 2 262 clubs.

Sur la base des critères retenus, il est décidé de répartir une somme globale de 108 067 € pour le fonctionnement annuel de 70 comités départementaux sur 71, le comité départemental de voile étant soutenu, par ailleurs, dans le cadre de la politique en faveur du nautisme.

# Actions de prévention auprès des enfants et des familles

*Dossier n° 72*

Pour intervenir le plus en amont possible des difficultés, le Conseil général soutient divers acteurs (associations, collectivités locales, bénévoles, familles) qui développent des actions de prévention auprès des enfants et des familles sur le territoire finistérien.

## 1) Des actions de prévention auprès des familles.

Partenariat avec la Fédération départementale des associations d'Aide à domicile en milieu rural et Aide à domicile 29

Le Conseil général organise et met en place des prestations d'aide sociale à l'enfance à domicile qui peuvent prendre différentes formes : le versement d'aides financières sous forme de secours ou d'allocations mensuelles, l'intervention d'un service éducatif, l'accompagnement en économie sociale et l'action d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF).

Pour réaliser ces interventions de TISF, le Conseil général a fait le choix de financer deux associations prestataires : Aide à domicile 29 et la Fédération de l'Aide à Domicile en Milieu Rural. Ces prises en charge d'heures permettent soit un accompagnement des familles dites "TISF de prévention" soit un "encadrement de droit de visite".

Sur l'année 2009, 491 familles (20 familles de plus qu'en 2008, 40 de plus qu'en 2007) ont bénéficié d'un accompagnement de prévention et 311 familles (20 familles de

plus par an qu'en 2007 et 2008) ont pu rencontrer leurs enfants confiés en présence d'une TISF. Conformément à la convention, un arrêté a fixé la dotation globale de fonctionnement pour 2010, le tarif horaire et le nombre d'heures sur la base de 49 530 heures pour AD29 (+ 30 heures pour correspondre à des postes ETP) et de 20 800 heures pour l'ADMR (+ 1 100 heures).

La Commission permanente approuve les avenants 2010 des conventions avec la Fédération départementale des associations d'Aide à domicile en milieu rural et Aide à domicile 29.

Partenariat avec le Centre départemental d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Le CIDFF met à disposition gratuitement du public et en priorité des femmes, toutes les informations utiles dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial. Il organise des permanences d'accès aux droits et mène des actions d'accueil, d'écoute et de soutien psychologique, de conseil, d'information, d'orientation et d'aide aux démarches pour les femmes victimes de violence.

Il met en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation des professionnels, de soutien psychologique (individuel et groupe).

En 2009, 2 088 personnes se sont adressées aux permanences d'ac-

cès aux droits (2 312 en 2008) et 998 femmes au titre de l'aide aux victimes de violences (1 469 en 2008); ce qui représente 2 845 femmes accueillies et 485 hommes.

La Commission permanente décide de poursuivre le soutien à l'association CIDFF en lui attribuant une participation financière de 73 600 € pour l'année 2010 pour la réalisation des permanences d'accès aux droits des femmes et familles, réalisées par des juristes et d'aide aux femmes victimes de violence.

## 2) Des actions de prévention auprès des jeunes.

Le Département accompagne et apporte un soutien financier aux actions éducatives auprès des enfants et des jeunes dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Ces actions sont conduites en collaboration avec des associations ou collectivités locales et formalisées par des conventions d'objectifs sur certains lieux préalablement repérés.

La Commission permanente décide de poursuivre le partenariat engagé avec 3 opérateurs.

Le Centre d'animation de Pontanézen : 35 000 €.

Le projet communautaire enfance jeunesse développé par la Communauté de communes du Cap Sizun : 50 000 €.

Le Groupe de pédagogie et d'animation sociale (GPAS) : 58 660 €.

# Maison départementale des sports : convention d'occupation

*Dossier n° 94*

L'État et le Conseil général ont décidé de s'associer dans un projet de Maison départementale des sports regroupant en un même bâtiment le Comité départemental olympique et sportif, les comités départementaux intéressés et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), ancienne Direction départementale de la jeunesse et des sports.

Ce bâtiment, de 3 223,62 m<sup>2</sup>, propriété du Conseil général et de

l'État, a vocation à accueillir toutes les activités qui contribuent au développement du sport et de la cohésion sociale dans le Département à l'exclusion de toutes celles ayant un caractère commercial ou professionnel.

L'État occupera les locaux dont il est propriétaire pour une superficie de 958,77 m<sup>2</sup> et le Conseil général mettra à la disposition du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) la par-

tie dont il est propriétaire soit 1 180,63 m<sup>2</sup>. Le CDOS occupera 221,52 m<sup>2</sup> pour ses propres besoins, les autres parties étant mises à disposition des comités sportifs notamment.

La Commission permanente approuve la convention entre le Conseil général, l'État et le CDOS qui fixera les modalités d'occupation et de gestion des locaux.